

Les "Amis du patois vaudois" à Carrouge/Mézières

Autor(en): **Molles, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **82 (1955)**

Heft 9

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-229567>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les « Amis du patois vaudois » à Carrouge/Mézières

Journée radieuse de mai ; un dimanche qui vous invitait davantage à la flânerie qu'à siéger...

Mais, tel est l'attrait du « vieux pays et de son vieux langage » que l'assemblée générale de l'Association vaudoise des « Amis du patois » de ce dimanche 8 mai vit accourir, d'un peu partout, d'authentiques patoisants accompagnés de sympathisants nombreux. 200 personnes au bas mot emplissaient l'accueillante « Grande Salle » carrougeoise où M. A. Decollogny, président, et M. Maurice Chappuis — un patoisant carrougeois vrai de vrai — étaient heureux de recevoir et de saluer leurs hôtes.

Ce fut en tous points une « assemblée revêtue et de bonne tenue » qu'agrémenta, entre autres, le Chœur mixte de Carrouge, dirigé avec précision et talent par M. Goy, instituteur.

Mais, hélas, l'obligation de mettre en page le Conteur pour le 15 mai ne nous permet pas d'entrer dans le détail de cette manifestation bien vaudoise. Nous y reviendrons en juin. Bornons-nous donc à donner, ici, quelques décisions administratives importantes prises là-haut.

Les comptes

Sur rapport de M. Henri Nicolier, de La Forclaz, caissier, les comptes de l'Association bouclent, au 1^{er} mai, avec un actif de Fr. 851.02... On le voit, c'est à un centime près !

Nomination d'un membre du comité

M. Charles Montandon ayant quitté le canton pour des raisons professionnelles, s'est vu obligé de donner sa démission de membre du Comité cantonal, tout en continuant d'assurer la présidence du « Conseil des patoisants romands », poste où il nous est indispensable.

Il s'agissait donc de compléter le comité qui, statutairement, doit compter sept membres.

Sur proposition de M. A. Decollogny et de ses collaborateurs, la candidature de M. J. Chevalley fut soumise à l'assemblée.

Quelques membres, sans avoir rien contre cette candidature — car M. Chevalley est l'âme du futur Musée de la vie vaudoise qui, s'il est mis sous toit un jour, lui devra tout — eussent désiré que l'on profitât de cette vacance pour resserrer les liens qui se doivent absolument d'unir les « Amicales » à l'Association cantonale. Mais devant le refus de candidats d'« Amicales », l'assemblée décida d'élire M. Jacques Chevalley et le fit à l'unanimité, à mains levées.

Nous ne saurions que l'en féliciter.

Propositions individuelles

Aux propositions individuelles, M. Charles Montandon revient avec des modifications statutaires précises sur cette question majeure des relations entre « Amicales » et « Association cantonale ».

Ses propositions judicieuses exigeant une modification des statuts, M. A. Decollogny, président qui, lui aussi, désire résoudre au mieux ce problème en toute justice, pria l'interpellateur de faire ses propositions par écrit. Le comité y prêtera toute son attention.

R. Molles,